

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

26 MARS 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 26 mars 2018, à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère

Absente: Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents : Madame Raffaele Di Stasio, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt (20) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance

Adoptée à l'unanimité.
#20180326-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 26 mars 2018 tel que modifié ci-après :

- En reportant le point à l'ordre du jour 8a) : **Conditions de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada).**

Adoptée à l'unanimité.
#20180326-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- Séance ordinaire du 26 février 2018;
- Séance spéciale du 9 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.
#20180326-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du maire

Le maire Masella a fait observer que la Ville a soufflé la neige sur les pelouses privées cette année contrairement à ce qui s'est fait l'année dernière, principalement parce que la décharge de neige était presque remplie à capacité en raison de la quantité de neige tombée et qu'une solution de rechange a dû être envisagée. Considérant le nombre de plaintes qu'il a reçu à ce sujet, et les avantages de cette approche sur le plan monétaire, la Ville en est venue à la conclusion qu'elle ne changera pas ses anciennes façons de faire dans l'avenir dans des conditions météorologiques plus normales. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 26 avril au Centre communautaire.

7. Première période de questions du public

À 20 h 5, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Norbert Bedoucha a soulevé trois questions. La première concernait la collecte des ordures sur l'avenue Westminster, plus particulièrement en ce qui concerne Pharmaprix et la Pâtisserie de la Gare. La deuxième question était liée aux camions commerciaux qui font du déchargement pendant les heures de pointe. Enfin, M. Bedoucha a réitéré qu'il y avait un problème de sécurité aux heures de pointe lorsque les véhicules circulant sur Sherbrooke font des virages à gauche sur Westminster. Le Maire Masella a fait remarquer que Montréal-Ouest est l'une des rares municipalités à faire la collecte des ordures commerciales. Dans d'autres municipalités, le plus souvent les commerces doivent payer pour faire faire la collecte eux-mêmes. Le résident a dit que les ordures n'étaient pas ramassées assez souvent. Le Maire a souligné que le remplacement du mobilier urbain sur Westminster, y compris le nombre et le type de bacs à ordures, est le principal problème auquel il s'attaquera cette année. Concernant le déchargement des camions, il a expliqué que ces activités sont censées se tenir entre 10 h et 15 h. Au sujet de l'interdiction de tourner à gauche, le Maire croit que les conducteurs utiliseraient alors l'avenue Brock et qu'il faut penser avant tout aux conséquences. Le Conseiller Mazzone a souligné que le Réseau de Transport Métropolitain est aussi responsable de cette situation à cause des gares de train, et on doit considérer l'impact actuel du projet Turcot. Il a ajouté qu'il préférerait voir plus de véhicules sur Westminster plutôt que sur les rues résidentielles adjacentes. Le résident a dit que les autobus qui tournent à gauche à cette intersection bloquent les voitures, ce qui pourrait causer un grave accident. Le Conseiller Mazzone était d'accord sur le fait que les camions encombrant les voies par moment alors qu'ils ne le devraient pas mais qu'il n'y avait pas de solution miracle pour régler cette situation.

Ellen Moore et un ami de Dorval ont soulevé la question du transport ferroviaire de matières dangereuses. Le Maire Masella a expliqué que le Canadien Pacifique n'a pas à informer les municipalités à l'avance du contenu de ses cargaisons. C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir de changer cette situation. La résidente a laissé un document concernant ce sujet. Le Maire a mentionné que ce document pourrait être utile à la révision du plan de mesures d'urgence de la Ville.

Mathieu Etchecopar a remercié le Conseil pour la consultation qui s'est tenue pour les résidents de Percival au sujet des travaux d'infrastructure à venir. Il a expliqué qu'il avait investi un bon montant pour se procurer un poêle à bois qui respecterait les normes. Cependant, selon les nouvelles réglementations à Montréal, ce n'est toujours pas suffisant. Il se demande si Montréal-Ouest suivra la même tangente. Le Maire Masella a répondu que le Conseil n'a pas encore évalué la situation. Personnellement, a-t-il ajouté, il ne serait pas favorable au fait d'avoir des règles plus restrictives à Montréal-Ouest qu'à Côte-Saint-Luc, par exemple. Ces règles devraient être fixées à l'échelle provinciale, ou à l'échelle régionale, soit à la Communauté Métropolitaine de Montréal. Dans un autre ordre d'idées, le résident a expliqué qu'il utilisait les trains de banlieue depuis 12 ans. Il pensait que le projet du Réseau Express Métropolitain (REM) s'ajouterait aux services existants, mais il a cru comprendre que la ligne Vaudreuil-Dorion serait abolie dans cinq ans. Le Maire a répondu que ce n'était pas son interprétation. Le REM est destiné pour le nord de l'île alors que les trains de banlieue existants sont pour le sud. Ils disparaîtront seulement si l'achalandage diminue de façon significative. Le résident a ensuite demandé comment le REM serait financé, ajoutant que la perte de la gare de train aurait un impact négatif sur la valeur foncière. Le Maire a expliqué que le REM serait essentiellement financé par son promoteur. En même temps, l'autre projet, la ligne de métro rose, s'il voit le jour, serait profitable à Montréal-Ouest.

Cynthia Nichols a demandé comment elle pourrait adhérer à une association de marchands. Le Maire a dit qu'une telle association verrait le jour bientôt. La résidente a dit qu'elle était prête à vendre sa maison à un bon prix. Le Maire a dit que la Ville n'était pas intéressée. La résidente a expliqué qu'elle voulait avoir un studio d'art à la maison. Le Maire lui a conseillé d'appeler l'inspecteur du bâtiment pour vérifier si le zonage le lui permettrait.

La première période de questions prit fin à 20 h 40.

8. Contrats et greffe

a) Modalités de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada)

Ce point à l'ordre du jour a été reporté à une autre séance.

b) Parc Toe-Blake – couvre-feu

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement n° 456 relatif à la nuisance, au bruit et à la sécurité publique stipule que les parcs doivent être fermés au public de 22 h à 7 h, à moins qu'un permis n'ait été obtenu ;

ATTENDU que l'article 15.1 du même règlement prévoit l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées dans les lieux publics, comme un parc, à moins qu'une résolution ne l'autorise pour un événement spécial devant se tenir dans un lieu bien précis et aux conditions indiquées par cette résolution ;

ATTENDU que l'article 23.1 du même règlement prévoit l'interdiction d'utiliser haut-parleurs, amplificateurs ou autres appareils similaires à l'intérieur ou près d'un bâtiment, lorsque les sons produits, reproduits ou retransmis sont audibles dans un parc ou dans la rue ;

ATTENDU QUE la résidente du 218 Sheraton a demandé la permission d'avoir accès au parc Toe-Blake pour une réception de mariage le dimanche 8 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE ladite résidente a recueilli les signatures des voisins autour du parc pour appuyer sa requête, et qu'il convient de respecter certaines conditions spéciales imposées par la Ville pour pouvoir avoir accès au parc, malgré les articles 10.1, 15.1 et 23.1 ;

ATTENDU QUE la Ville n'est pas la seule autorité qui doit donner son consentement en rapport avec cet événement, et que la résidente en a été avisée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu :

1) Que la Ville accepte la demande de madame Zara Rubin d'utiliser le parc Toe-Blake pour un mariage le dimanche 8 juillet 2018, aux conditions suivantes :

2) Qu'aucune chaise, aucune table ou aucun mur ne soit installé pour cet événement avant le 8 juillet et que tout soit enlevé au plus tard que le 9 juillet.

3) Que l'utilisation de verres, de vaisselle et de bouteilles en verre soit formellement interdite dans le parc et qu'il revienne à la résidente de faire respecter cette interdiction.

4) Que la résidente nettoie le parc à ses frais et que, pour garantir cet engagement, elle verse un dépôt remboursable dont le montant sera déterminé par le Directeur général.

5) Que la résidente paie la Ville pour les services d'un agent de la sécurité publique supplémentaire pour la soirée du 8 juillet.

6) Que le niveau sonore soit réduit après 23 h et que le parc soit complètement vide après minuit trente.

7) Que la résidente se conforme aux autres conditions énoncées par le Directeur général notamment, mais pas exclusivement, en fournissant un croquis de l'aménagement, une preuve d'assurance, le nombre d'invités, le stationnement et l'élimination des déchets et des matières recyclables.

8) Que l'acceptation de la Ville soit conditionnelle à la preuve que la résidente a obtenu toutes les autres autorisations requises du Service Incendie de Montréal et de la Régie des alcools, des courses et des jeux, autrement cette acceptation sera supprimée.

Adoptée à l'unanimité

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 21 février au 21 mars 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 21 février au 21 mars, totalisant 3 515 023,27 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-005

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mars 2018

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mars 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-006

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 mars 2018.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
69 Nelson	démolition de la véranda dans l'arrière-cour Et construction d'une rallonge de deux étages à la maison changement de l'auvent de l'entrée d'en avant, démolition de la cheminée et remplacement de la porte de garage	tel que présenté;
66 Curzon	installation de feuilles givrées sur les panneaux inférieurs des fenêtres de l'élévation arrière du deuxième étage	tel que présenté ;
248 Brock N.	remplacement de quatre fenêtres, d'une porte de côté et d'une porte patio	tel que présenté ;
11 Brynmor	construction d'un agrandissement au-dessus du garage modifications aux façades avant et gauche et remplacement de toutes les fenêtres et portes	avec conditions.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance du Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
5 Crestwood	remplacement de deux portes patios et peinture du revêtement.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-007

11. Travaux publics

a) Contrat de surveillance – travaux d'infrastructure (avenue Percival)

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation afin d'engager une firme d'ingénierie dans le cadre de son programme de renouvellement d'infrastructures 2018;

ATTENDU que trois firmes furent invitées et que l'une d'elles a présenté une offre, laquelle devait être évaluée au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, ladite firme a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures sur l'avenue Percival soit adjugé à Avizo Experts-Conseils Inc., au prix de 51 650,00\$ (avant taxes).
- 2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2018-003.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-008

b) Services de laboratoire – contrôle qualitatif (avenue Percival)

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation afin d'engager une firme de laboratoire dans le cadre de son programme de renouvellement d'infrastructures 2018;

ATTENDU que trois firmes furent invitées et que deux ont présenté une offre, lesquelles devaient être évaluées au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, mené en conformité avec la législation applicable, lesdites firmes ont pu être aussi évaluées en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures sur l'avenue Percival soit adjugé à GHD Consultants Ltée, au prix de 37 070,00 \$ (avant taxes), celui-ci étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage.
- 2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2018-003.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-009

c) Contrat pour le marquage de la chaussée

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat pour le marquage de chaussée sur la base de prix unitaires;

ATTENDU que quatre entrepreneurs ont commandé le document d'appel d'offres et qu'une soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat pour le marquage de chaussée soit adjugé à Les Signalisations R.C. Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 86 974,40 \$ (avant taxes) pour l'exécution de ces travaux en 2018, 2019 et 2020.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-320-03-419.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-010

12. Ressources humaines

a) Cessation d'emploi pour raisons d'ordre administratif

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

De confirmer la cessation d'emploi de l'employé n° 35 pour raisons administratives.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-011

13. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

b) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

d) Siège Numéro 4

En l'absence de la Conseillère Maria Torres, il n'y pas eu de rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

15. Dépôt de documents

a) Rapport de la Trésorière sur le financement des dépenses de l'élection municipale

Le rapport de la Trésorière sur les activités liées au financement des candidats indépendants et le contrôle des dépenses d'élection a été déposé au Conseil.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. Seconde période de questions du public

À 21 h 5, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

18. Levée de la séance

À 21 h 6, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180326-012

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives-20180326*